

Etats financiers annuels de SICAV**ARABIA SICAV**

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tient en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M.me Semia BELHADJ.

ETATS FINANCIERS ANNUELS**BILAN****ARRETE AU 31/12/2011****(Exprimé en dinars)****(Exprimé en dinars)**

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 507 877	5 931 802
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 997 144	5 187 811
b- Obligations et valeurs assimilées	510 733	743 991
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2 985 840	2 551 930
a- Placements monétaires	765 220	793 450
b- Disponibilités	2 220 620	1 758 480
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	7 493 717	8 483 732
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	63 226	946 175
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	63 226	946 175
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	7 328 621	7 449 722
CP2- Sommes distribuables	101 871	87 835
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	907	6 071
b- Sommes distribuables de l'exercice	100 964	81 764
ACTIF NET	7 430 492	7 537 557
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	7 493 717	8 483 732

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
a- Dividendes	89 577	100 858
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	29 120	18 309
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	80 692	68 322
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	199 389	187 489
CH 1- Charges de gestion des placements	86 109	88 052
REVENU NET DES PLACEMENTS	113 280	99 437
PR 3- Autres produits	17 367	17 664
CH 2- Autres charges	29 685	36 045
RESULTAT D'EXPLOITATION	100 963	81 056
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	1	708
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	100 964	81 764
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1	-708
Variation des plus (ou moins) values potentielles - sur titres	-40 409	-586 265
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des - titres	-66 692	1 207 558
- Frais de négociation	-14 242	-36 521
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-20 381	665 829

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2011

	<u>01/01/2011</u>	<u>01/01/2010</u>
	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	100 963	81 056
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-40 409	-586 265
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-66 692	1 207 558
d- Frais de négociation de titres	-14 242	-36 521
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-86 688	-73 503
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	43 026	271 772
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	103 479	485 904
Régularisation des sommes distribuables	6	1 214
_ Droits d'entrée	408	2 893
b- Rachats		
_ Capital	-43 026	-973
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-103 885	-467 531
_ Régularisation des sommes distribuables	-5	-506
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L' ACTIF NET	-107 065	885 099
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	7 537 557	6 652 457
b- en fin d'exercice	7 430 492	7 537 557
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	98 509	94 588
b- en fin d'exercice	98 509	98 509
VALEUR LIQUIDATIVE	75,430	76,516
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,27%	9,89%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2011

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au cours de l'exercice 2011, il y a eu un changement de méthode de présentation des Comptes touchant les rubriques suivantes:

- le regroupement des Charges de Gestion
- la répartition des sommes distribuables

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation. Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 4 507 877 DT contre 5 931 802 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

(annexe IV)

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 396 667 DT provisionné

à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2011 ARABIA Sicav a encaissé 17 367 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires et disponibilités

	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Placement à terme	765 220	793 450
Disponibilités	2 220 620	1 758 480
TOTAL	2 985 840	2 551 930

<u>PR1-Note sur les Revenus du portefeuille-titres</u>	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des Actions	89 284	98 092
Revenus des titres OPCVM	293	2 766
Revenus des obligations	29 120	18 309
TOTAL	118 697	119 167

<u>PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires</u>	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenu des Placements monétaires	29 598	44 319
Intérêts des comptes de dépôts	51 095	24 003
TOTAL	80 692	68 322

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
Montant	7 449 722
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

Souscriptions réalisées	
Montant	43 026
Nombre de titres émis	564
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	43 026
Nombre de titres rachetés	564
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-66 692
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-40 409
Frais de négociation	-14 242
Droits d'entrée	408
Régularisation des sommes non distribuables	-165

Capital au 31/12/2011	
Montant	7 328 621
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

CP2- Sommes distribuables	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	100 964	81 764
Sommes distribuables des exercices antérieurs	907	6 071
Sommes distribuables	101 871	87 835

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	199 389	187 489
Charges de gestion des placements	86 109	88 052
Revenu net des placements	113 280	99 437
Autres charges	29 685	36 045
Autres produits	17 367	17 664
Résultat d'exploitation	100 963	81 056
Régularisation du résultat d'exploitation	1	708
Sommes distribuables de la période	100 964	81 764
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	-1	-708
Frais de négociation	-14 242	-36 521
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-40 409	-586 265
Plus Values réalisées sur cession de titres	-66 692	1 207 558
Résultat net de la période	-20 381	665 829
Nombre d' Actions	98 509	98 509
Résultat par Action	-0,207	6,759

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	84 929	86 872
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	1 180	1 180
TOTAL	86 109	88 052

ETATS FINANCIERS ANNUELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2011

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2011	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	294 024	4 176 507	3 997 144	53,34%	
ADWYA	8 000	56 656	56 336	0,75%	0,07%
ASSAD	63 300	681 244	670 853	8,95%	0,55%
BNA	10 400	131 036	124 987	1,67%	0,03%
BT	8 800	102 950	94 222	1,26%	0,01%
BTE	9 538	241 106	284 509	3,80%	0,95%
CIMENTS DE BIZERTE	80 000	748 815	633 600	8,46%	0,18%
ENNAKL	17 000	281 717	162 996	2,18%	0,06%
SFBT	1 000	11 074	13 011	0,17%	0,00%
SPDIT	2 000	11 066	13 408	0,18%	0,01%
TELNET	500	2 941	4 383	0,06%	0,00%
TL	1 000	24 324	28 835	0,38%	0,01%
TPR	1 691	6 482	10 063	0,13%	0,00%
TUNIS RE	55 040	760 034	629 327	8,40%	0,61%
UIB	35 316	673 735	668 249	8,92%	0,20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	86 962	1,16%	0,54%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	515 402	6,88%	1,00%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	7 510	502 800	510 733	6,82%	
ATL 2010/1	5 810	464 800	472 038	6,30%	0,73%
CIL2005/1	1 500	30 000	30 363	0,41%	1,00%
UNIFACTOR 2008	200	8 000	8 333	0,11%	0,20%
TOTAL		4 679 307	4 507 877	60,16%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 7 493 717, Dinars, un état de résultat soldé par un bénéfice de 100 964, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 107 065, Dinars

2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté en effet des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des états financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers et, pour évaluer le risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2011 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que :

- * les états financiers d'« Arabia Sicav » ci-joints, découlent de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; comparées aux exercices précédents, ces méthodes ont enregistré un changement de méthode de présentation, sans incidence sur la valeur liquidative et les sommes distribuables de l'exercice, ayant concerné la présentation :
 - ✓ du report bénéficiaire, logé précédemment dans la rubrique « Capital », est présenté au 31 décembre 2011 dans la rubrique « Sommes distribuables des exercices antérieurs » au lieu de la rubrique « Capital » ;
 - ✓ et les honoraires du commissaire aux comptes, logés précédemment dans la rubrique « Charges de gestion des placements », sont présentés au 31 décembre 2011 au niveau

I - Opinion sur les états financiers (suite) :

de la rubrique « Autres charges » au lieu de la rubrique « Charges de gestion des placements ».

- * les autres actifs figurant au Bilan comprennent des placements monétaires Impayés antérieurement à l'exercice, de 396 667, Dinars couverts à due concurrence par des plus values réalisées et convertis en créances recouvrables à partir de 2011 sur quinze années moyennant une rémunération fixée par convention à TMM majoré d'un demi point.
- * L'application comptable ne permet pas la remontée en chaîne de l'information comptable de base, notamment, en ce qui concerne les enregistrements calculés et les données restituées par la balance générale.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2011.

Tunis, le 23 avril 2012

Le commissaire aux comptes

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président de votre CA nous a informés par avis du 23 avril 2012 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; qu'à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2011, en vertu d'une décision de votre AGO du 26 mai 2011, à vos administrateurs et votre président pour un montant brut de 8 750, Dinars soit, un montant net par administrateur, de 1 000, Dinars

2- des honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, suivant la convention de gestion conclue le 22 juin 1994, s'élèvent en TTC à 84 929, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, suivant la convention de dépôt conclue le 22 juin 1994, s'élèvent en TTC à 1 180, Dinars

vos société n'a pas conclu d'autres conventions visées par les articles susvisés du Csc.

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2011, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus. ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 23 avril 2012

Le commissaire aux comptes

Samia BELHADJ